

Le FRELON ASIATIQUE en Haute-Savoie :

un réel danger !



Un envahisseur :

Débarqué en France en **2004**, en provenance de Shanghai, grand prédateur de colonies d'abeilles domestiques, le Frelon Asiatique (*Vespa velutina nigrithorax*) s'installe définitivement dans notre département en **2017**, date à laquelle sa présence a été attestée dans la région annécienne, pour finalement coloniser toutes les vallées de notre département. Au niveau national c'est à présent toute la France et une partie de l'Europe occidentale qui est envahies.

Une biologie particulière :

Ce frelon se distingue facilement de notre frelon indigène (frelon européen : *Vespa crabro*) par une taille plus petite et par une robe à dominante noire avec une face orangée, une bande orangée sur son abdomen et le bout des pattes jaunes si bien qu'il porte aussi le nom de frelon à pattes jaunes.



Frelon européen



Frelon asiatique

Un impact écologique, économique et sanitaire:

L'impact de ce prédateur sur les abeilles est préoccupant.

Il suffit de quelques frelons asiatiques en prédation devant une ruche pour la condamner potentiellement. Ce n'est pas essentiellement la capture des abeilles qui va provoquer la destruction de la colonie, mais c'est surtout le stress engendré par la prédation qui nuit au butinage et ainsi prive d'eau et de nourriture la ruche va finalement dépérir.

L'impact sur l'apiculture qui est importante n'est que la partie émergée de l'iceberg.

Ainsi tous les insectes participants à la pollinisation (papillons, guêpes, mouches, abeilles sauvages...) sont visés. Cela entraîne, une baisse drastique de certains rendements agricoles, principalement dans les filières du maraîchage et de la production fruitière ce qui à terme provoquera une dégradation de nos ressources alimentaires et de notre qualité de vie.

Autres impacts connexes, dus à certaines causes psychologiques, l'envahissement des étales dans les marchés, la crainte des clients implique une baisse remarquée de 15 à 20% d'activité.

Un danger direct :

Depuis quelques années nous remarquons que de plus en plus de colonies s'installent à hauteur d'homme, principalement dans des haies et le bâti avec une prédominance pour les zones urbaines et péri-urbaines. Comme c'est un insecte discret, on ne s'en rend compte que lorsque l'on va tailler les haies et quelques fois trop tard !!! C'est l'attaque massive.

La fréquence de ce type d'incident cause, un réel problème de santé publique, surtout à proximité de lieux sensibles : écoles, Hepad, terrains sportifs, lieu de tourisme...

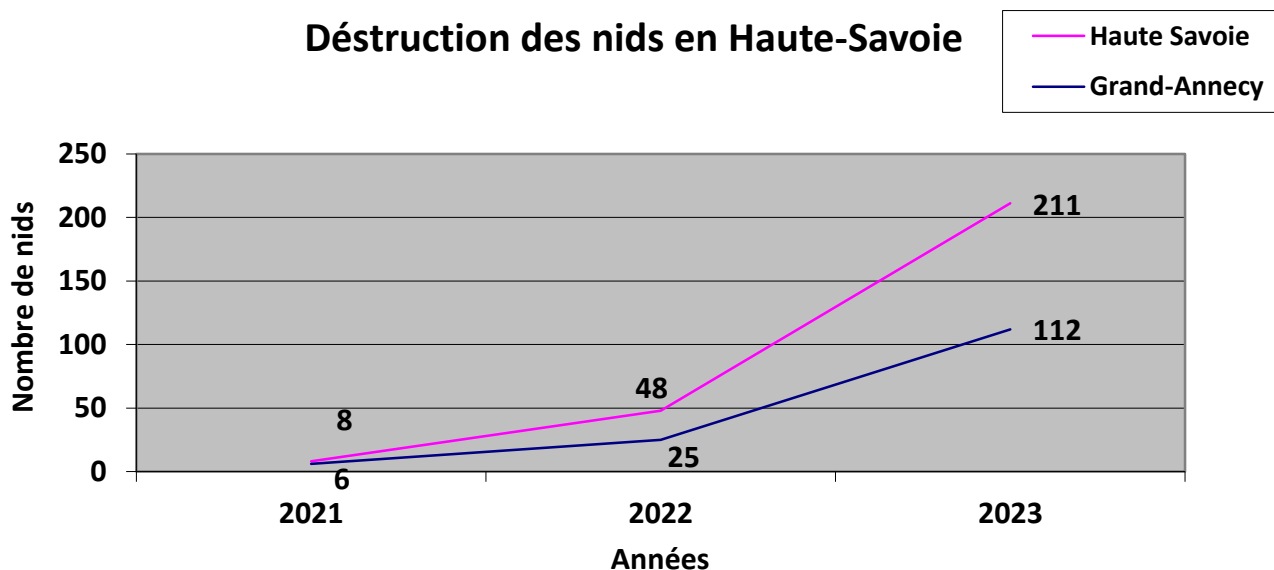
La lutte :

Cet insecte n'a aucun prédateur en France, la lutte ne peut être que dirigé par l'homme, ainsi deux méthodes ont été développées : le piégeage avec des appâts spécifiques et des **pièges sélectifs** avec des protocoles à respecter et la recherche de nids en vue de leur destruction par des professionnels. Concernant le piégeage, elle est encadrée et doit être réalisé uniquement par des apiculteurs équipés des **pièges sélectifs** distribué par le département de la Haute Savoie depuis le printemps 2022. Le département de la Haute-Savoie a subventionné l'achat de ces **pièges sélectifs**.

La lutte n'est pas uniquement l'affaire des seuls apiculteurs, c'est l'affaire de tout le monde. Le frelon asiatique étant classé **E.E.E** (Espèce Exotique Envahissante), sa destruction est une obligation. Pour cela, l'**OVS** (Organisme à Vocations Sanitaire) et la région Auvergne Rhône Alpe ont créé une plateforme de déclaration en ligne (www.frelonsasiatiques.fr) **ou tout un chacun doit faire un signalement d'insecte ou de nid de frelon asiatique quand il en découvre.**

Signalez sur www.frelonsasiatiques.fr

Pour suivre l'évolution sur la cartographie départementale :
<https://www.frelonsasiatiques.fr/iceadmin/cartographie/list>



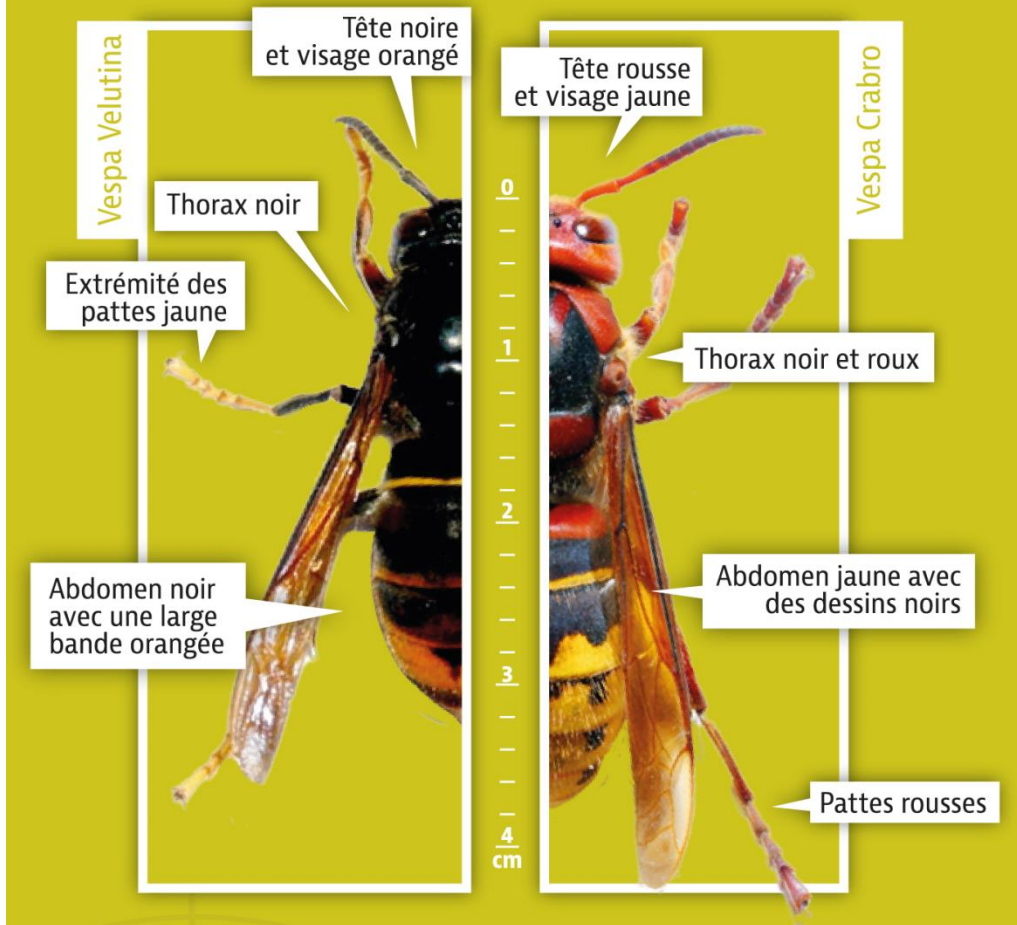


Nid secondaire



Nid primaire en formation

Comment différencier le Frelon Asiatique du Frelon Européen ?



Autres documents de communication :

<https://www.frelonsasiatiques.fr/documents-utiles/categorie/1/liste>